DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2016

Délibération n° 2016.11.127.B

Salle de spectacles La Nef : demande de subvention pour l'année 2017 auprès de l'Etat LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 octobre 2016

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Gérard DEZIER

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N° 2016.11.127.B

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017 AUPRES DE L'ETAT

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant la présentation des projets locaux et régionaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique.

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le cahier des charges pour les scènes de musiques actuelles indique les missions que doit remplir une salle de musiques actuelles.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux missions demandées par le Ministère de la Culture,

Je vous propose:

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'État via la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) une subvention d'aide à la diffusion d'un montant de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros) pour l'année 2017 et à signer les documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
09 novembre 2016	09 novembre 2016